



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET
DES LIBERTÉS PUBLIQUES
Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Arrêté

portant inscription à l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés parmi les monuments historiques

Le préfet de la Corrèze,
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titre II, chapitre 2,

Vu le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 modifié pris pour l'application de la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 modifié relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,

Vu l'avis émis par la commission départementale des objets mobiliers lors de sa réunion du 2 décembre 2010,

Considérant que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente au point de vue de l'histoire de l'art un intérêt public,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Corrèze,

Arrête

Article 1 : Est inscrit à l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés parmi les monuments historiques, un fer à hosties, fer forgé, gravé, dont l'une des plaques porte les marques ODDB et VD et comporte trois empreintes circulaires (gauche : Christ glorieux, centre : le Calvaire, droite : Christ sortant du tombeau), entre le XIIIème et le XVème siècle, propriété de la commune de Saint-Hilaire Foissac, conservé dans une salle du rez-de-chaussée de la mairie à Saint-Hilaire Foissac.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au maire de la commune propriétaire.

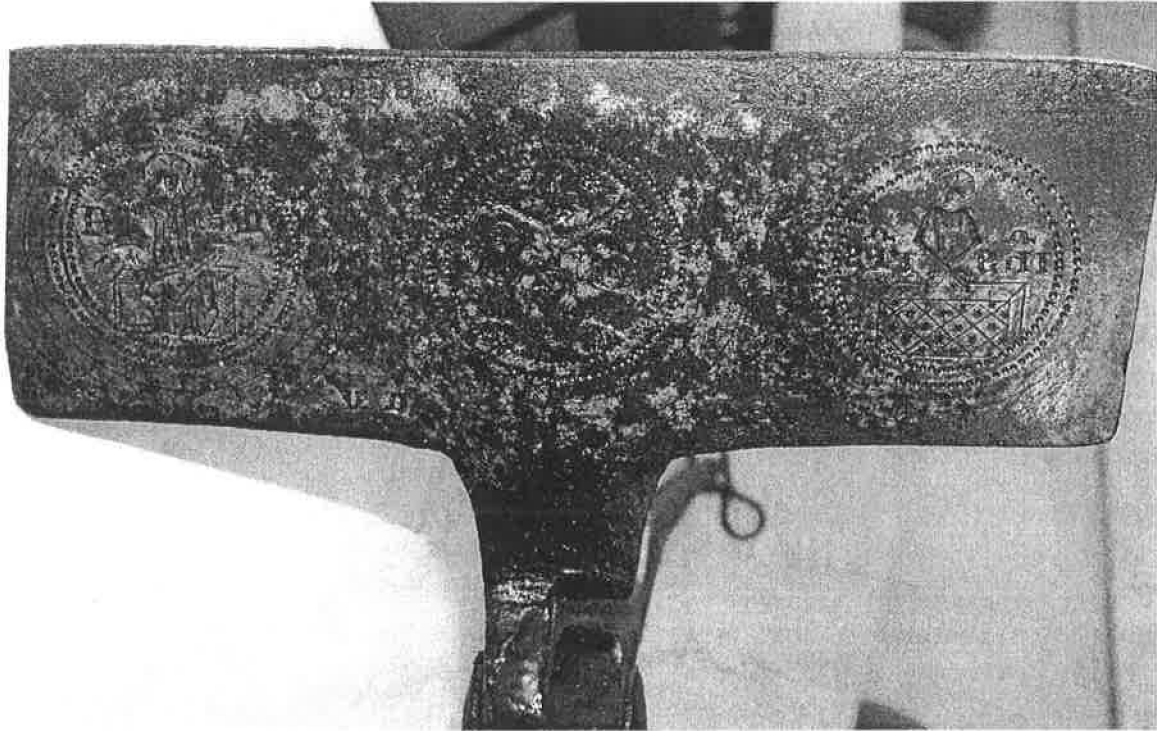
Tulle, le 10 FEV. 2011

Le préfet de la Corrèze,

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Eric Cluzeau

Iconographie et description : L'une des plaques comporte trois empreintes circulaires ; l'empreinte de gauche représente le Christ glorieux : trône en forme de banc rectangulaire avec les lettres A M de part et d'autre ; l'empreinte centrale le Calvaire au dessus le soleil et la lune et de part et d'autre la Vierge et Saint-Jean ; l'empreinte de droite : le Christ sortant du tombeau.



Réf

Commune Saint-Hilaire-Foissac

Département Corrèze

Canton

Lieu-dit

Edifice Mairie

Adresse

Emplacement dans l'édifice

Salle du rez-de-chaussée Déplacé à le

Dénomination *Fer à hosties*

Titre ou appellation *Fer à hostie*

Grande catégorie technique Ferronnerie

Matériaux et techniques Fer : forgé, gravé

Dimensions (cm) H : L : l : Pr : diam :

Etat de conservation bon

Marques Inscriptions Poinçons Armoiries Signature Estampille : ODDB et VD ; Date

Iconographie et description L'une des plaques comporte trois empreintes circulaires ; l'empreinte de gauche présente le Christ glorieux : trône en forme de banc rectangulaire avec les lettres A M de part et d'autre ; l'empreinte centrale le Calvaire au dessus le Soleil et la Lune et de part et d'autre la Vierge et Saint Jean ; l'empreinte de droite : le Christ sortant du tombeau

Statut de propriété **Public** X

Propriétaire commune

Inscrit par arrêté du

Classé par arrêté du

Auteurs ou atelier ODDB et VD

Datation entre XIII^e et XV^e s.

Références photos CAO19 MV

Expositions

Bibliographie

Nom du rédacteur Michelle Vallière CAO19

Date

Novembre

2010

Restaurations effectuées

Récolement

Commentaires

Seuls 65 fers à hosties sont protégés au titre des MH en France dont 21 pour le seul Limousin, région donc riche dans ce type d'objets ; 9 le sont pour la Corrèze (8 classé 1 inscrit). Ce fer retrouvé récemment par le locataire de l'ancien presbytère est aujourd'hui déposé à la mairie. La marque du forgeron n'est pas encore identifiée.